

## AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

**SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE****I.1) NOM ET ADRESSES**

Ile de France Mobilités, Numéro national d'identification : 28750007800012, 39-41 rue de Châteaudun,  
 Point(s) de contact : M. Laurent PROBST, directeur général d'Ile de France Mobilités – Mme Camille BETHRY – Direction des  
 Contrats et Tarification – Département de la Mise en Concurrence, 75009, PARIS, F,  
 Téléphone : (+33) 01 47 53 28 00, Courriel : [dsp@iledefrance-mobilites.fr](mailto:dsp@iledefrance-mobilites.fr), Code NUTS : FR101

**Adresse(s) internet :**Adresse principale : <https://www.iledefrance-mobilites.fr>Adresse du profil acheteur : <http://achatpublic.com>**I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Autorité régionale ou locale

**I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Autre activité : TRANSPORT

**I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE****SECTION II : OBJET****II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

**II.1.1) Intitulé :** Délégation de service public pour l'exploitation des lignes de bus desservant l'ouest de la communauté  
 d'agglomération Grand Paris Sud

Numéro de référence : DSP-2022-002

**II.1.2) Code CPV principal :** Descripteur principal : 60112000

Descripteur supplémentaire : MF05 - MF06

**II.1.3) Type de marché : Services**

**II.1.4) Description succincte :** L'objet de la concession consistera en l'exploitation des lignes de bus desservant l'ouest de  
 la communauté d'agglomération Grand Paris Sud selon les modalités définies par le contrat et comportera 34 lignes de bus  
 représentant environ 9 000 000 KCC en 2021. La convention est une délégation de service public soumise aux dispositions  
 de l'article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales et des articles L. 1121-1 et suivants du Code de la commande  
 publique. Des travaux d'entretien et de maintenance des centres opérationnels bus et du matériel roulant seront confiés.

**II.1.5) Valeur totale estimée :** Valeur hors TVA : 500 000 000 euros

Méthode utilisée pour calculer la valeur estimée de la concession :

**II.1.6) Information sur les lots :** Ce marché est divisé en lots : non

**II.1.7) Valeur totale du marché :** Valeur hors TVA 431 455 730 euros

ou Offre la plus basse : euros / Offre la plus élevée : euros prise en considération (Hors TVA)

Mots descripteurs : Délégation de service public, Prestations de services, Transport

**II.2) DESCRIPTION**

**II.2.1) Intitulé :** Lot n° :

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

Code CPV principal : 60112000

Descripteur supplémentaire : MF05

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FR104

Lieu principal d'exécution : Evry-Courcouronnes, Corbeil-Essonnes, Villabé, Le Coudray-Montceaux, Ris-Orangis, Grigny,  
 Bondoufle, Soisy-Sur-Seine, Saintry-Sur-Seine, Morsang-Sur-Seine, Saint-Pierre-Du-Perray, Lisses, Tigery

**II.2.4) Description des prestations :** Le contrat précisera les missions et obligations des parties. Le délégataire disposera  
 d'une pleine autonomie pour organiser l'exploitation, gérer les ressources humaines de l'entreprise et mettre en œuvre les  
 moyens nécessaires à la satisfaction des services demandés. En particulier, le délégataire, assumera les missions suivantes : - la  
 gestion courante du service, - le respect des engagements sur l'offre de service définie par Île-de-France Mobilités, - la tenue  
 de la comptabilité analytique et des statistiques d'usage, - les études de développement d'offre, d'évolution des itinéraires  
 et d'optimisation des moyens, - l'information de la clientèle sur le service au travers de tout moyen de communication qu'il  
 jugera opportun, - la gestion commerciale du service, - le délégataire a la possibilité de recourir à la sous-concession et à la  
 sous-traitance dans les conditions définies par le contrat, - l'entretien et la maintenance des centres opérationnels bus et/ou des  
 véhicules mis à disposition par Île-de-France Mobilités, - le cas échéant, des investissements dans l'actuel centre opérationnel  
 bus de Bondoufle et la conversion énergétique électrique d'une partie du centre opérationnel bus de Corbeil-Essonnes, - le cas  
 échéant, en cours de contrat, l'exploitation du TZEN 4 ainsi que l'entretien et la maintenance du site propre, ainsi que la gestion  
 de certaines gares routières - le cas échéant, les adaptations d'offre suite à l'arrivée du TZEN 4, - le cas échéant, en cours de  
 contrat, les adaptations d'offre suite à l'arrivée du T12 express.

**II.2.5) Critères d'attribution :** La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

Critères : 1. La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

**II.2.7) Durée de la concession :** Durée en mois : 84

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

**II.2.14) Informations complémentaires :** La durée indiquée est une durée maximale, de 6 ans ferme et d'une durée optionnelle

## → APPELS D'OFFRES

supplémentaire d'un an. La valeur estimée tient compte de la durée maximale, ainsi que d'une majoration maximale de 20% de KCC supplémentaires pour les développements d'offre permanents et d'une majoration maximale de 5% de KCC supplémentaires pour les développements d'offre temporaires.

Mots descripteurs : Délégation de service public, Prestations de services, Transport

### II.3) DATE PRÉVUE POUR LE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE PASSATION :

#### SECTION IV : PROCÉDURE

##### IV.1) DESCRIPTION

**IV.1.1) Forme de la procédure :** Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession

Explication :

##### IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

**IV.1.11) Principales caractéristiques de la procédure d'attribution :** Procédure négociée restreinte

##### IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

###### IV.2.1) Publication antérieure relative à cette procédure

Numéro de l'avis au JO série S : 2022/S 102-287337 du 27/05/2022

#### SECTION V : ATTRIBUTION DE CONCESSION

Lot n° :

**Intitulé :** Délégation de service public pour l'exploitation des lignes de bus desservant l'ouest de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud

**Une concession/un lot est attribué(e) :** oui

##### V.1) Informations relatives à une non-attribution

La concession/le lot n'a pas été attribué(e)

##### V.2) Attribution de concession

**V.2.1) Date de la décision d'attribution de la concession :** 28 juin 2023

##### V.2.2) Informations sur les offres

\* Nombre d'offres reçues : 3

Nombre d'offres reçues de la part de PME :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 3

La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques : oui

##### V.2.3) Nom et adresse du concessionnaire :

KEOLIS (mandataire) , Numéro national d'identification : 552 111 809,

34 avenue Léonard de Vinci, 92400, COURBEVOIE, F, Code NUTS : FR105

Le concessionnaire est une PME : non

TICE, Numéro national d'identification : 343077095,

352 Square des Champs Elysées, 91026, EVERY COURCOURONNES, F, Code NUTS : FR104

Le concessionnaire est une PME : oui

##### V.2.4) Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement :

Valeur initiale totale estimée du marché/du lot/de la concession : 500 000 000 euros H.T

Valeur totale de la concession/du lot : 431 455 730 euros

Recettes provenant du paiement de redevances et d'amendes par les usagers : euros

Prix, paiements ou autres avantages financiers accordés par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : euros

Tout autre détail pertinent concernant la valeur de la concession conformément à l'article 8, paragraphe 3, de la directive :

La durée indiquée est une durée maximale, de 6 ans ferme et d'une durée optionnelle supplémentaire d'un an. La valeur estimée tient compte de la durée maximale, ainsi que d'une majoration maximale de 20% de KCC supplémentaires pour les développements d'offre permanents et d'une majoration maximale de 5% de KCC supplémentaires pour les développements d'offre temporaires.

#### SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

##### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

##### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

###### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75004, PARIS, F, Téléphone : (+33) 1 44 59 44 00,

Courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr), Fax : (+33) 1 44 59 46 46, Adresse internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

###### VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

###### VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Le contrat signé peut être contesté par la voie d'un recours en contestation de sa validité qui pourra être déposé pendant les deux mois qui suivront la publication par l'autorité délégante de l'avis d'attribution de la délégation.

###### VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75004, PARIS, F, Téléphone : (+33) 1 44 59 44 00,

Courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr), Fax : (+33) 1 44 59 46 46, Adresse internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

##### VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 30 août 2023